


<p>Annuelle 2018</p> <p>Validité</p> <p>Date</p> <p>/... / 2018</p> <p>Annuelle 2019</p> <p>Annuelle 2020</p>	<p>Photo</p>	<p>Carte Adhérent</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Année d'Adhésion 2018</p> <p>Visa Comité</p> <p><i>E. CARUZZI</i></p> <p>  3 rue de la Mairie 08160 Elan 06 35 48 55 85 </p>
--	---------------------	--

↑ **Coupon à découper et à insérer dans le badge pour contrôle** ↑

Nom

Prénom

Adresse

Email

Téléphone

Portable

Date/../2018



Association
3 rue de la Mairie
08160 Elan
06 35 48 55 85

Fiche d'Adhésion

Saison 2018

- Annuelle€
- Jeune (-16 ans), étudiant ou chômeur *€

Total€

- Chèque Virement Espèces

* Voir règlement intérieur

A REMPLIR

Extrait du règlement intérieur

Pour pouvoir pêcher, l'adhérent doit être en possession :

d'une carte d'adhérent délivrée par une AAPMA quelconque, revêtue des timbres piscicoles nécessaires et d'une carte de membre annuelle, munie d'une photo d'identité récente ou journalière délivrée par l'association « La Mouche Ardennaise » (carte de l'année en cours délivrée après paiement de la cotisation correspondante)
La ligne ne peut comporter que deux hameçons simples de taille N°10 au maximum sans ardillon ou écrasés.
Une seule canne en action par pêcheur est autorisée.

Visa Adhérent

Visa Comité

A SIGNER SVP

[Empty box for Adherent Signature]

E. CARUZZI